

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 décembre 2018

Date d'affichage :

27 décembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **20 décembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, CERLES, Mmes CHAMPEL, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL

ABSENTS :

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à José DUBREUIL

M. Jackie DIOGON, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20181220-DELIB181228-DE
Date de télétransmission : 27/12/2018
Date de réception préfecture : 27/12/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018**

QUESTION N° 28

OBJET : Fonds d'Initiatives Culturelles – Association des propriétaires d'anciennes demeures Riomoises

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 5 décembre 2018.

L'Association des propriétaires d'anciennes demeures Riomoises œuvre à la protection et la valorisation du patrimoine bâti riomois.

L'Association a illuminé les maisons de ses membres le samedi 1^{er} décembre pour rappeler une ancienne fête riomoise où les habitants éclairaient leurs fenêtres pour Noël lorsque les rues ne l'étaient pas. Chaque maison participante a disposé un ou plusieurs personnages en ombre chinoise sur ses fenêtres, personnages ayant un rapport avec la maison concernée. Un parcours a été organisé afin de permettre aux promeneurs de découvrir la Ville et un jeu avec des questions a permis aux parents comme aux enfants, de trouver quels étaient les personnages représentés.

Il est proposé d'attribuer la somme de 200 € à l'Association des propriétaires d'anciennes demeures Riomoises, pour cette initiative.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives Culturelles dont le solde sera de 150 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention d'un montant de 200 € à l'Association des propriétaires d'anciennes demeures Riomoises.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 décembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL